

# Contre la casse de l'emploi : SEULE LA LUTTE PAIE !

Face à l'offensive anti-ouvrière du patronat et des gouvernements à son service, on entend souvent des collègues, écoeurés, dire qu'« il n'y a rien à faire ». Il est vrai que le développement des emplois précaires, les menaces de délocalisation, les licenciements massifs et le chômage sont utilisés comme une véritable arme terroriste pour museler les salariés et imposer une remise en cause de nos acquis sociaux. Pourtant, les résistances et les répliques à la voracité du patronat ne manquent pas.

**C'EST TOUS  
ENSEMBLE  
QU'IL FAUT LUTTER**



**ACTION !  
AUTOGESTION**

Exemple de **lutte contre les licenciements**, celui de l'usine Cellatex : à l'été 2000, les ouvriers ont obtenu 80.000 francs d'indemnité de licenciement après avoir menacé de « faire péter l'usine ». En effet, c'est un rapport de force qu'il faut créer : quand les travailleurs possèdent un trésor de guerre (objets produits ou machines de production) ils sont beaucoup plus craints, plus respectés. Les travailleurs de Bata l'ont appris à leur dépens en juillet 2001 quand, après avoir restitué les stocks de chaussures, ils se sont retrouvés désarmés, sans moyen de faire pression sur leur employeur qui les a jetés sur le carreau.

Une autre méthode de lutte, utilisée en 1973 à Besançon par les ouvriers de chez Lip, est la gestion ouvrière de l'entreprise. Au Pays de Galles, 174 mineurs licenciés ont racheté leur entreprise qui a rouvert en janvier 1995. Au bout d'un an de reprise du travail, la nouvelle mine Tower, autogérée, pouvait rembourser tous les emprunts à la banque.

Dans le Haut-Jura comme ailleurs, il n'y a que la lutte qui paie. C'est ce que montre le mouvement de juin dernier chez **Manzoni-Bouchot**, où la direction, ne pouvant pas se permettre de perdre trop de temps pour livrer les clients, a dû céder devant la grève et le blocage de l'usine. Avec comme victoire pour les grévistes —et pour tout le monde— le paiement ou la récupération, au choix, des heures supplémentaires dès la 35<sup>e</sup> heure, le temps de pause restant donc considéré comme temps de travail effectif.

Tous ces exemples montrent bien la puissance de la classe ouvrière. Nous qui, dans les ateliers, les bureaux ou les chantiers, dans le privé comme dans le public, produisons toutes les richesses, nous avons les moyens de tout arrêter, afin d'imposer nos volontés.

Alors oui, plutôt que d'abandonner notre sort dans les mains des bureaucrates ou des politiques, c'est à nous-mêmes, collectivement, qu'il revient de construire la solidarité, de résister et de rendre les coups. C'est possible, et nécessaire, si on veut pas se laisser bouffer.

Pour reprendre les mots d'une ouvrière de Cellatex : « En l'an 2000, on ne peut pas tolérer qu'on laisse des gens crever parce qu'on leur a volé leur travail et leurs revenus. » Effectivement, il est intolérable que des milliers de travailleurs soient jetés à la rue ! Inacceptable que dans un pays aussi riche que la France, plus d'un million de familles populaires en soient réduites à survivre avec le RMI ! Comme le disait une ouvrière de Moulinex : « Rien ne peut aller comme ça (...). Un jour ça pétera. Et alors mai 68 ressemblera à une promenade. »



Coupon à renvoyer à : CNT-Jura - BP 39, 39260 Moirans — tél. : 03 84 73 06 12 — mail : [cnt-jura@cnt-f.org](mailto:cnt-jura@cnt-f.org)

Nom, prénom : ..... Adresse : .....


..... Téléphone : .....


Mail : ..... Activité : .....

- Je veux prendre contact avec la CNT-Jura.
- Je veux recevoir 3 numéros gratuits du « combat syndicaliste » (journal de la CNT).


# CONTRE LES LICENCIEMENTS, LE CHÔMAGE & LA MISÈRE


## REVENDICATIONS D'URGENCE :


 **AUGMENTATION DES MINIMA SOCIAUX, PAYES PAR L'AUGMENTATION DES COTISATIONS PATRONALES** (c'est le patronat qui est responsable du chômage, c'est à lui d'en payer le prix). Nous trouvons scandaleux que des travailleurs sans emploi en soient réduits à survivre de la charité publique (RMI), et notre revendication principale reste le plein emploi par la réduction du temps de travail. Cependant, nous ne pouvons perdre de vue que plus d'un million de familles, réduites aux minima sociaux, n'ont pas les moyens de vivre décemment aujourd'hui. Dans le même ordre d'esprit, lutter pour qu'en cas de licenciement, les patrons paient le prix fort. Nous sommes contre les licenciements, mais en l'absence de lutte interprofessionnelle massive, la lutte par entreprise consiste le plus souvent à construire un rapport de force pour que le plan social soit « le moins mauvais possible ». Aussi, tant que le rapport de force ne permet pas de s'opposer aux licenciements, que les patrons paient le plus cher possible !


 **AUGMENTATION DU SMIC & DES SALAIRES.** Sans même parler des temps partiels imposés (surtout aux femmes), aujourd'hui, un couple qui vit avec un SMIC à plein temps est en-dessous du seuil de pauvreté.

## REVENDICATIONS PLUS GLOBALES :

 **TRANSFORMATION DES EMPLOIS PRECAIRES EN EMPLOIS STABLES :** CDI dans le secteur privé, titularisation sans condition de concours et de nationalité dans la fonction publique.

 **AUCUNE EXONERATION DE COTISATION PATRONALE :** les cotisations sociales (Sécu, UNEDIC) font partie de notre salaire, salaire socialisé pour permettre à tous les salariés d'être protégés contre le chômage, la maladie et la vieillesse. Aussi, toute baisse ou exonération des cotisations patronales, non seulement vide nos caisses de protection sociale, mais en plus participe à la baisse de nos salaires.

 **REDUCTION MASSIVE DU TEMPS DE TRAVAIL : TRAVAILLER TOUS, MOINS & AUTREMENT !** Le chômage est une aberration de la société capitaliste. Alors que les progrès techniques pourraient nous permettre de vivre tous mieux, on en arrive à ce paradoxe : d'un côté des chômeurs qui crèvent de ne pas pouvoir travailler, de l'autre, des travailleurs qui crèvent de bosser trop. Réduire le temps de travail, c'est permettre aux travailleurs de profiter de la vie, et aux chômeurs d'avoir un emploi. Il est clair que cette baisse du temps de travail doit se faire sans baisse de salaire et sans flexibilité.

 **INTERDICTION DES LICENCIEMENTS COLLECTIFS.** Nous ne sommes pas des machines que l'on exploite pendant des années, et que l'on jette après ! Il est clair que cette revendication remet en cause une des bases de la société capitaliste, le droit du patron de disposer comme il l'entend de l'entreprise et des salariés. Aussi, si cette revendication est reprise massivement par les travailleurs, nous pensons que se posera une question de fond : à qui appartiennent les entreprises ? À ceux qui les font tourner (les travailleurs) ou à ceux qui s'enrichissent grâce au travail des autres (la bourgeoisie) ?

## FINALITÉ RÉVOLUTIONNAIRE DE LA CNT :

*Licenciements, chômage, misère et exploitation ne pourront être abolis que par l'abolition du capitalisme. Aussi, nous réaffirmons que la finalité de notre syndicalisme est la révolution sociale : expropriation des capitalistes, gestion des entreprises et de la société par les travailleurs eux-mêmes, socialisation des moyens de production, partage égalitaire des richesses selon le principe « de chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins », etc. Bref, construire une autre société, communiste et libertaire, où le travailleur ne sera plus l'esclave salarié du capital, mais enfin maître de sa destinée, gérant la production et les services, non plus pour augmenter les profits d'une minorité, mais pour répondre aux besoins de l'humanité.*